

Montréal, 21 janvier 2016

M. Bernard Delorme
Président
Association des constructeurs-proprétaires en électricité et des électriciens d'entretien
du Québec
131 Jacques Ménard, C.P. 154
Boucherville (QC), J4B 5E6

Objet : Accident Mortel survenu lors de travaux électriques sur un chantier de réaménagement de bureaux

Monsieur,

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a rendu public un rapport d'enquête portant sur le décès d'un travailleur suite à l'effet combiné d'une électrisation et d'un traumatisme à la tête des suites d'une chute alors qu'il effectuait le dénudement d'un fil.

L'enquête a permis de déterminer les causes de cet accident :

- Le travailleur, alors qu'il travaillait dans un escabeau, a reçu une décharge électrique en dénudant un fil sous tension et a chuté au sol.
- La gestion de la santé et de la sécurité entourant les travaux d'électricité était déficiente.

En tant qu'association pouvant être concernée par cet accident, nous croyons qu'il est important de vous en informer. De plus, pour prévenir ce type d'accident, la CNESST aimerait que vous informiez vos membres sur les circonstances de cet accident et sur l'importance pour eux de prendre connaissance des mesures de prévention qui s'y rattachent, notamment sur la nécessité de respecter la norme en vigueur lors de travaux relatifs à l'électricité, notamment de travailler hors tension en utilisant le cadenassage comme méthode de maîtrise de l'énergie électrique.

Pour en savoir plus sur cet accident, vous trouverez ci-joint le communiqué de presse de cette enquête. Il fournit les renseignements essentiels sur cet événement, ainsi que les adresses Web pour consulter les rapports d'enquête.

Nous comptons sur votre collaboration ainsi que sur celle de votre association.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gabrielle Landry

Directrice de la prévention-inspection - secteur des établissements

p.j. Communiqué de presse

